

Compte rendu

Commission consultative d'élaboration et de suivi n° 3

13 septembre 2017

Maître d'Ouvrage

Conseil régional des Pays de la Loire

Tél. 02 28 20 50 00

Cabinet d'ingénierie

INDDIGO NANTES

4 avenue Millet – 44000 NANTES

Tél. 02 40 48 99 99 - Fax 02 40 48 04 44

Rédactrice : Nadège LOSTE, consultante Inddigo

Participants

ADOUE	Cyril	Inddigo
ALLARD	Gérard	Union fédérale des consommateurs – Que choisir
ANDRÉ	Olivier	TRIVALIS
AUBERT	Juliette	SYPRED
AUBRON	Gérard	Région des Pays de la Loire
BAHUAUD	Vivien	OCAD3E
BARBAZANGES	Pierre-Yves	FEDEREC Ouest
BARBIER	Dominique	Carrières indépendantes du grand ouest (CIGO)
BARYLO	Pascal	UNICEM Pays de la Loire
BERGEY	Jean-Louis	Région des Pays de la Loire
BEUCHER	Anne-Claire	FEDEREC Ouest
BOURGET	Jacky	SIRDOMDI de la région de Beaupreau
BOUTAULT	Pascale	Région des Pays de la Loire
BOUZENOT	Julien	Rudologia
BRINGUY	Sophie	Région des Pays de la Loire
BUF	Jean-Michel	Région des Pays de la Loire
BURLLOT	Thierry	Région Bretagne
CALONNEC	Erwan	Département de la Vendée
CHARRUAU	Johann	SIVERT de l'Est Anjou
DANIEL	Cécile	Chambre de métiers et de l'artisanat régionale des Pays de la Loire
de FOUCAUD	Patrice	SIVERT de l'Est Anjou
DENIS	Jean-Yves	Communauté de communes du Pays Fléchois
DROUËS	Frédéric	Carrières indépendantes du grand ouest (CIGO)
DUBUS	Koulm	DREAL Pays de la Loire

EVEN	Héloïse	Région des Pays de la Loire
FOURRIER	Pascal	ARS
GAUBERT	Laurence	Laval Agglomération
GAVALLET	Jean-Christophe	FNE Pays de la Loire/CESER
GUY	Samuel	Syndicat mixte du Pays du Mans
HAMARD	Marie-Jo	Département du Maine-et-Loire
HENRIAT	Cécile	CAPEB régionale
JANIN	Marc	ADEME Pays de la Loire
LE GODAIS	Bruno	SNEFiD
LOSTE	Nadège	Inddigo
MÉTAY	Xavier	FNE Pays de la Loire
MONTAGU	Delphine	Département de la Mayenne
MOREL	Isabelle	FFB Pays-de-la-Loire
ORMONT	Claude	Communauté de communes du Pays Fléchois
PEREZ-SAUVAGNAT	Isabelle	Département de Loire-Atlantique
POIRIER	Mickaël	CITÉO
SAINT-HILLIER	Thierry	Syndicat des recycleurs du BTP
SIEFRIDT	Nathalie	DREAL Pays de la Loire
THÉNAUD	Sébastien	Union des Écocycleries
TORLASCO	Emmanuel	UNICEM Pays de la Loire
URVOY	Channig	Région des Pays de la Loire
VIVEIROS	Elio	Emmaüs France

L'objectif de cette Commission consultative d'élaboration et suivi (CCES) du Plan régional était de présenter les scénarios de Plan, leur comparaison afin d'en retenir un, à approfondir dans la dernière étape des travaux d'élaboration.

En complément des présentations jointes au compte rendu, les principaux échanges intervenus sont les suivants.

● Scénario de prévention des déchets ménagers et assimilés (DMA)

- ✓ **Héloïse Even (Région)** présente les potentiels de réduction retenus sur ce flux DMA. Elle rappelle que sur un gisement global d'environ 45 kg de fraction fermentescible des OM, un potentiel de réduction de l'ordre de 30 kg est retenu. Par ailleurs, sur les déchets verts, un ratio cible ambitieux de 55 kg/hab./an à l'horizon 2031 est proposé, sur la base de l'objectif vendéen retenu dans le plan récent de gestion des déchets du département. Le potentiel de réduction des DMA provient donc à hauteur d'environ 75 % de celui appliqué sur les biodéchets dans leur ensemble. L'atteinte de cet objectif, qui s'appuie sur un développement de la gestion de proximité des biodéchets, nécessitera un accompagnement important des collectivités.
- ✓ **Jean-Yves Denis (Pays Fléchois)**, interroge sur les principales mesures possibles pour retenir cet objectif. **Héloïse Even (Région)** évoque le broyage des déchets verts et l'articulation à trouver avec les services « espaces verts » des communes ou encore la sensibilisation sur le « jardinage au naturel ».
- ✓ **Laurence Gaubert (Laval Agglo)** interroge sur la signification des « déchets occasionnels » : il s'agit de l'ensemble des déchets apportés en déchèteries, dont les déchets verts.
- ✓ **Élio Viveiros (Emmaüs)** revient sur le contexte qui est à la suppression des contrats aidés, importants pour la mise en œuvre des chantiers d'insertion par exemple, et s'interroge en conséquence sur la réalisation de toutes ces actions et l'atteinte de ces objectifs.
- ✓ **Jean-Christophe Gavallet (FNE)** revient sur l'absence de réduction proposée pour les gravats de déchèteries, l'objectif étant d'améliorer leur captage. Il lui semble important d'accompagner les collectivités pour supprimer les pratiques de remblaiement sauvage ainsi que pour résorber des décharges sauvages. Il faudrait mettre en place un plan de résorption des décharges sauvages. Il y a par ailleurs un problème de statut de déchets : les collectivités doivent traiter les déchets verts entrants sur déchèterie, les broyer sur site ne répond pas à cette obligation.
- ✓ **Sébastien Thénaud (Réseau des Écocycleries)**, interroge sur les modalités d'atteinte de l'objectif de -3kg/hab/an de réemploi sur les déchets occasionnels. **Héloïse Even** rappelle des actions telle que le développement de locaux de pré-tri en habitat urbain (exemple Nantes Métropole) ou encore l'importance des acteurs de la réparation pour l'atteinte de potentiel de réduction. **Jean-Michel Buf (Région)** rappelle également sur ce point l'impact du plan d'actions en faveur de l'économie circulaire.
- ✓ **Patrice de Foucaud (Sivert)** demande si les performances actuelles des collectivités sur les déchets verts ont été considérées pour fixer l'objectif de prévention sur les déchets verts. **Héloïse Even (Région)** précise que cet objectif est

basé sur un ratio cible à atteindre, et non une marge de progression en %, pour tenir compte de la situation actuelle. **Jean-Louis Bergey** (Région) précise qu'aucun objectif par typologie d'habitat n'est fixé et que l'objectif est fixé au niveau régional.

- ✓ **Gérard Allard (UFC Que Choisir)**, revient sur les objectifs retenus sur le papier et le verre qui lui semblent ambitieux. Sur les marges de progrès possibles, **Jean-Michel Buf** (Région) cite à titre d'exemple les résultats à attendre de mesures en liaison avec la « consigne » (réemploi) du verre, notamment expérimentée en Bretagne ou encore sur des territoires des Pays de la Loire (Smitom Sud Saumurois, Mayenne...). Les résultats de l'étude menée par l'ADEME sur cette thématique seront disponibles en 2018. Concernant les objectifs sur le papier, **Héloïse Even** rappelle l'impact encore attendu d'actions telles que le « Stop pub ».
- ✓ **Marc Janin (ADEME)** rappelle la nécessité d'éviter les dérives possibles telles que les dépôts sauvages ou encore le brûlage de déchets verts. Pour progresser, il lui semble nécessaire de s'interroger sur les raisons des écarts de performance observés « à territoire équivalent », de 70 kg/hab./an à 140 kg pour des zones rurales équivalentes par exemple. Il rappelle l'importance de la sensibilisation pour l'atteinte de ces objectifs et de la mise en avant des plus performants (« club des -100 kg »). Le contrôle des accès en déchèteries semble une mesure participant à la prévention des déchets, sous réserve d'anticiper les dérives possibles.
- ✓ **Jean-Christophe Gavallet (FNE)** s'exprime sur le réemploi du verre : la Région, dans son rôle de promotion des circuits courts, peut avoir un rôle à jouer dans le déploiement du réemploi du verre. Il lui semble que le gain à attendre sur cette action sera obtenu sur des actions menées en local (exemple d'un atelier de transformation utilisant des bocal usagés), en liaison avec par exemple la fidélisation de la clientèle d'entreprises engagées.
- ✓ **Koum Dubus (DREAL)** interroge sur la gestion prévue pour les producteurs de biodéchets non ménagers. **Héloïse Even** rappelle l'impact de la définition du service public de gestion des déchets, selon laquelle les producteurs non ménagers peuvent être collectés sélectivement pour leurs biodéchets par le service public, à condition qu'une collecte de biodéchets des ménages préexiste. L'enjeu est d'innover et d'organiser la logistique pour ce flux des biodéchets non gérés en gestion de proximité, afin de trouver un modèle économique acceptable. Elle rappelle que les travaux du Schéma régional biomasse sont en cours et que des synergies avec le Plan déchets devront être dégagées.
- ✓ **Laurence Gaubert (Laval Agglo)** s'interroge sur la marge de manœuvre sur le verre. Sur son territoire, l'objectif est d'augmenter la collecte de ce flux. Comment sensibiliser les ménages et professionnels, quelles actions préconiser ? **Héloïse Even** confirme que les deux objectifs sont à atteindre : capter le maximum de gisement de déchets d'une part et, d'autre part, sensibiliser à sa réutilisation. Sur cette question du verre, **Jean-Louis Bergey** rappelle que les évolutions significatives sont à attendre des industriels (poids des bouteilles) et des pratiques de consommation proposées (exemple de la consommation du vin en bag-in-box).
- ✓ **Mickaël Poirier (CITÉO)** confirme que la tendance est bien à la diminution des poids unitaires des emballages déjà observée ces dernières années (-40 % pour les emballages en plastiques, -30 % sur le verre) et à la diminution de leur nombre. Il indique ne pas avoir de projection à l'horizon 2031 à leur niveau. Concernant la réduction des papiers, il rappelle que le « 100 % numérisation » a un impact environnemental fort, qui devrait être pris en compte dans le choix des actions de prévention à diffuser (ex. : Stop pub).
- ✓ **Samuel Guy (Syndicat mixte du Pays du Mans)** s'interroge sur l'ambition du potentiel de réduction retenu sur les textiles sanitaires qui est selon lui est important. Il cite les actions menées sur son territoire sur la thématique des couches lavables, dans des démarches collectives auprès de crèches, EHPAD et particuliers.
- ✓ **Pascal Fourrier (ARS)** confirme que les couches représentent un véritable problème pour les maisons de retraite. Les Pays de la Loire comptent 750 EHPAD. **Gérard Aubron** (Région) précise que des expérimentations de collecte sont en cours, en Italie par exemple, avec recyclage de toutes les matières y compris fécales, qui donneront lieu peut être un jour au développement de véritables filières. Le premier niveau d'action est celui lié à la prévention.
- ✓ Sur toutes ces thématiques, **Jean-Michel Buf** (Région) conclue sur un besoin d'innovation et de changement de comportement.

La proposition faite à la CCES de l'atteinte d'un objectif de -10 % de DMA par rapport à 2010, atteignable pour des raisons techniques entre 2020 et 2025 et non dès 2020 (LTECV) est acceptée.

Pour atteindre cet objectif, il est bien précisé que l'effort sur la réduction des déchets verts porte sur un ratio cible à atteindre et non une diminution en %.

● Variante « Projet EDF Cordemais » : valorisation des déchets verts en chaufferie biomasse

- ✓ **Jean-Louis Bergey** (Région) explique le positionnement de la Région sur ce projet dit « de Cordemais ». Il revient notamment sur la méconnaissance à ce stade des gisements en jeu (500 000 à 3,5 millions de tonnes selon les sources !) et sur la réflexion supra régionale qui serait nécessaire.
- ✓ **Pierre-Yves Barbazanges (Féderec)** rappelle la qualité des composts produits aujourd'hui par la filière à partir de cette biomasse et les débouchés préexistants. Il évoque les risques de distorsion de la concurrence dans le cadre d'appels

d'offres pour la filière « Cordemais ». Il insiste aussi sur le fait que les structures qui font du compost ont dû investir ont fait des investissements lourds et doivent les rentabiliser.

- ✓ **Jean-Christophe Gavallet (FNE)** rappelle la nécessité de mener des études d'impact sur les collectivités : combien d'équipements concernés et quels déséquilibres dans les filières.
- ✓ **Jean-Michel Buf (Région)** précise que ces études dépassent le seul territoire de la région. Il rappelle que la nécessité est actuellement de procéder à l'écriture du Plan déchets. La Région a apporté son soutien au projet de reconversion du site de Cordemais mais dans l'immédiat, les données d'analyse ne sont pas disponibles, d'où cette proposition d'étudier le projet le moment venu, de se positionner et de l'intégrer, le cas échéant, dans le Plan déchets au moment de sa révision à mi-parcours.
- ✓ **Jean-Louis Bergey (Région)** rappelle également le positionnement du ministre de l'Environnement, Nicolas Hulot, favorable à l'arrêt des centrales à charbon et trouvant peu pertinent l'utilisation de biodéchets ; qui pourrait à termes impacter le projet de Cordemais.
- ✓ **Johann Charruau (Sivert Est Anjou)** rappelle la récente annulation du projet sur la centrale biomasse de Gardannes (850 kt de biomasse).
- ✓ **Sophie Bringuay (Région)** évoque la visite du site de Cordemais le 18/10 prochain, organisée à l'initiative du Comité 21.

La proposition faite à la CCES de considérer l'alternative de valorisation des déchets verts en combustible sur la centrale de Cordemais uniquement lors de l'évaluation du Plan à mi-parcours et de donner lieu le cas échéant à une révision partielle ou totale du Plan est validée.

○ Déchets dangereux

- ✓ **Cécile Henriat (CAPEB)** s'interroge sur ce qui peut être mise en œuvre pour mieux capter les déchets dangereux. **Gérard Aubron** (Région) évoque des pistes d'évolution en liaison avec l'accueil en déchèteries.
- ✓ **Cécile Daniel (Chambre de métiers et de l'artisanat régionale)** rappelle que des progrès sont encore possibles sur la réduction de l'usage de produits dangereux, même si des progrès ont été faits dans certains domaines (dans l'imprimerie, la sérigraphie...). L'accueil des professionnels en déchèteries lui semble une solution, de proximité, adaptée qui doit s'entendre avec paiement de l'accès par ces professionnels.
- ✓ **Juliette Aubert (Sypred)** est en accord avec le taux de captage proposé (80 % des déchets dangereux). Elle attire l'attention sur le taux de valorisation matière à atteindre : en effet, la valorisation matière est bien souvent conditionnée par un procédé de décontamination qu'il faut également considérer dans les filières.
- ✓ **Vivien Bahuaud (Écosystèmes) et Isabelle Morel (FFB)** souhaiteraient que soit présentée une segmentation de cet objectif de captage par sous-catégories de déchets dangereux. **Gérard Aubron** (Région) rappelle que les VHU font l'objet d'un groupe de travail prévu en octobre. Par ailleurs, il rappelle que l'amiante doit faire l'objet d'un « focus » spécial dans le Plan (portant sur la planification des installations de collecte).
- ✓ **Nathalie Siefriid (DREAL)** rappelle que la collecte en déchèteries de ce flux d'amiante très pondéreux au regard des autres gisements de déchets dangereux peut facilement faire changer une déchèterie de régime ICPE (passer de la déclaration à l'autorisation, plus contraignante).
- ✓ **Laurence Gaubert (Laval Agglo)** évoque les difficultés de gestion sur les déchèteries, en liaison avec le dispositif de tri de l'éco-organisme Eco-DDS, basé sur le volume des contenants apportés et non leur origine (professionnelle ou ménages). Par ailleurs, beaucoup de professionnels qu'il est difficile d'identifier, malgré un contrôle des accès sur les 7 déchèteries du réseau, apportent ainsi de petites quantités sans être facturés.
- ✓ **Jean-Christophe Gavallet (FNE)** rappelle que la notion de prévention intègre celle de réduction de la nocivité des déchets. Il faut rappeler cet objectif de « moindre dangerosité » pour le Plan déchets. Il souhaiterait également que soit différenciée la valorisation matière de la valorisation énergétique.
- ✓ **Jean-Louis Bergey (Région)** rappelle que les objectifs sur les déchets dangereux sont souvent des objectifs « réglementaires » qu'il est *a minima* nécessaires de respecter.

Les objectifs de collecte proposés à la CCES sont validés, avec une déclinaison à apporter par type de déchets dangereux et par type de valorisation dans le document de Plan.

○ Échanges sur le bilan de la valorisation des déchets non dangereux non inertes (DND NI) et la situation au regard de l'objectif de la LTECV sur l'enfouissement en 2025

- ✓ **Gérard Aubron (Région)** précise que la DREAL vient juste de clarifier le point relatif à la nature de la valorisation à considérer pour la préparation de CSR : il s'agit de valorisation énergétique (une hypothèse sur le taux de valorisation

matière et organique avec une valorisation matière des CSR est présentée dans le document, qui n'aura donc plus lieu d'être calculé ainsi). **Les calculs présentés à la commission seront donc revus à la lumière de cette information et une diapositive corrigée se trouve en fin de ce compte-rendu (Bilan de la valorisation 1/2).**

- ✓ **Laurence Gaubert (Laval Agglo)** demande si le mode d'estimation des déchets enfouis en 2025 ne conduit pas à comptabiliser « 2 fois » certains flux qui feraient l'objet d'échanges entre Régions. Les services de la Région ainsi que la DREAL expliquent que les déchets enfouis comptabilisés en 2010, année de référence pour le calcul des objectifs sur les capacités en ISDND et la diminution de l'enfouissement, sont les entrants en installations (données DREAL) et intègrent des mouvements interrégionaux (import/export). Ces données 2010 sont comparées au besoin identifié en enfouissement de la région (estimés d'après les évolutions de gisements produits présentées précédemment et les hypothèses sur leurs modes de gestion) auquel un tonnage estimé de déchets importés de régions limitrophes (sur la base des données de 2015) est rajouté, et auquel un tonnage de déchets produits sur la Région Pays de la Loire mais exportés (base 2015) est retranché.
- ✓ **Jean-Louis Bergey (Région)** rappelle que pour l'instant aucune donnée prospective sur les importations de déchets en ISDND située en Pays de la Loire n'a été transmise par les Régions limitrophes, moins avancées dans l'exercice de planification. Les hypothèses présentées ici, pour situer l'enfouissement en 2025 par rapport à la limite réglementaire, tiennent néanmoins compte d'un « effort » de prévention et valorisation fourni par les Régions limitrophes, toutefois moins important que celui retenu sur la Région Pays de la Loire.
- ✓ **Nathalie Siefriid (DREAL)** rappelle que deux objectifs réglementaires sont à considérer vis-à-vis de l'enfouissement : l'un concernant les capacités des ISDND de la région à l'horizon 2025 (au plus 70 % de la capacité existante en 2010) et l'autre concernant la réduction de l'entrant en enfouissement en 2025 (au plus 50 % de l'entrant en ISDND en 2010).
- ✓ **Patrice de Foucaud (Sivert)** rappelle que sur les UVE récentes, les mâchefers sont maturés sur place et leur valorisation est maximale.
- ✓ **Olivier André (Trivalis)** rappelle qu'un site « phagocyte » près des 2/3 des capacités réglementaires d'ISDND. Il sera nécessaire de mettre en place des logiques de mutualisation entre collectivités ou encore d'échanges entre régions pour parvenir à raisonner les capacités à l'échelle régionale.

🔴 Sur la synthèse des scénarios de gestion des déchets non dangereux non inertes

- ✓ **Nadège Loste (Inddigo)** rappelle que cette approche menée au niveau régional ne tient pas compte de la réalité des transports et de l'organisation administrative du traitement (notamment en liaison avec les marchés détenus par les prestataires de traitement).
- ✓ **Olivier André (Trivalis)** s'interroge sur la finalité et le positionnement des ISDND dans la filière de gestion des déchets non dangereux. D'après les scénarios, il ressort que les OMR pourraient être gérées exclusivement en UVE. Il lui semble qu'une réflexion doit être menée sur la cohabitation des installations publiques et privées. Une démarche collégiale de mutualisation entre collectivités pour traiter ces déchets ultimes doit être menée, qui devra s'intéresser aux coûts et à leur harmonisation.
- ✓ **Samuel Guy (Pays du Mans)** demande si une surcapacité en UVE peut être identifiée à terme, qui pourrait conduire à réfléchir à une fermeture de sites ou encore à une réduction de capacités. Il s'interroge également sur le lien avec la production de CSR : faut-il créer des unités de valorisation de CSR ou adapter les UVE pour valoriser ces CSR ? il lui semble important que les maîtres d'ouvrage anticipent les évolutions à programmer sur leurs outils de traitement, ce qui ressort comme étant le vrai enjeu du Plan.
- ✓ **Nadège Loste (Inddigo)** précise que les organisations retenues doivent permettre en premier lieu de saturer les UVE de la région, puis d'alimenter des sites de valorisation de CSR dont la place doit être étudiée au niveau régional et infra régional. Les logiques de transfert de déchets et d'organisation administrative doivent contribuer à l'atteinte de ces choix de filières. **Les scénarios seront modifiés en ce sens et l'impact est présenté sur deux diapositives modifiées à la fin de ce compte rendu (Vision régionale des impacts sur les installations 1/4 et 2/4).**
- ✓ **Patrice de Foucaud (Sivert)** rappelle que les CSR ne peuvent être traités dans les UVE dans leur configuration actuelle et que, par ailleurs, ces CSR n'ont pas vocation à être incorporés en UVE.
- ✓ **Olivier André (Trivalis)** rappelle les 3 origines possibles de CSR : à partir de produit sec tel que le tout-venant, à partir de refus de tri de collecte sélective ou encore à partir de refus de TMB. Les seuls gisements de refus de collecte sélective ne sont pas suffisants pour envisager une production de CSR économiquement viable.
- ✓ **Jacky Bourget, (Sirdomdi)**, demande quel choix de filière a été retenu dans les scénarios pour la gestion des refus de TMB. **Nadège Loste (Inddigo)** confirme une valorisation de ces refus de TMB en CSR pour les 3 collectivités ayant étudié conjointement cette solution. Il rajoute que si l'on maintient les TMB existant et compte tenu du fait que l'on va vers moins de biodéchets dans les OM, les TMB devront produire des CSR.
- ✓ **Jean-Michel Buf (Région)** rappelle que le fonctionnement des marchés pourra faire évoluer le positionnement des CSR, d'un « CSR qui se paye » vers un « CSR qui se vend ».
- ✓ **Samuel Guy (Pays du Mans)** souhaite que les orientations se fassent vers le maintien des outils existants (les UVE) désormais « acceptés », plutôt que vers la création de nouveaux outils (chaudières à CSR) dont l'acceptabilité sera

probablement difficile. Il sera nécessaire d'adapter ces outils existants en raison, par exemple, de l'évolution de composition des gisements (moins de fermentescibles et moins d'emballages plastiques du fait de l'extension des consignes de tri).

- ✓ **Jean-Christophe Gavallet (FNE)** rappelle qu'il ne faut pas « faire l'impasse sur les mâchefers » produits par les UVE, qui pourraient être « l'amiante de demain ». Un des objectifs poursuivi doit être la diminution de ces mâchefers via l'augmentation du PCI (pouvoir calorifique inférieur) des déchets entrants.
- ✓ **Jean-Michel Buf (Région)** précise que l'analyse environnementale des scénarios (notamment le bilan des émissions de gaz à effet de serre ou encore les consommations d'énergie) est en cours.
- ✓ **Cécile Henriat (CAPEB)** souhaite que l'impact des diminutions de capacités d'enfouissement sur les capacités disponibles pour les déchets des professionnels soit analysé avec vigilance, ces derniers n'étant pas toujours acceptés sur les ISDND publiques. **Gérard Aubron (Région)** rappelle que l'objectif de diminution des capacités en ISDND ou encore de diminution de l'entrant en enfouissement concerne l'ensemble des typologies de déchets non dangereux. Il s'agit de s'assurer d'un maillage suffisant de sites ouverts aux déchets des professionnels.
- ✓ **Gérard Allard (UFC)** demande si une analyse sur les coûts attendus peut être menée, pour faire ressortir l'intérêt de la politique de prévention retenue, dans un but notamment de sensibilisation et de pédagogie auprès des producteurs de déchets. Pour **Jean-Michel Buf (Région)**, cette analyse demeure délicate à mener à ce stade. **Nadège Loste (Inddigo)** rappelle qu'un état des lieux des coûts de la gestion des déchets au niveau de la région est réalisé (base 2015), sur la base des données des collectivités régionales ayant suivi la méthode Comptacoût pour l'expression de leurs coûts. **Jean-Louis Bergey (Région)** rappelle que dans le cadre de ces Plans régionaux, les schémas mis en œuvre sont plus complexes et plus délicats que ceux envisagés initialement au niveau départemental, compliquant ainsi l'approche de l'impact économique attendu.
- ✓ **Pour Delphine Montagu (Conseil départemental de la Mayenne)**, le rôle de la Région sur cet aspect économique de la gestion des déchets pourrait être d'accompagner les collectivités sur l'optimisation de leurs coûts, en favorisant le développement de la comptabilité analytique ainsi que le partage d'expériences.
- ✓ **Erwan Calonnec (Conseil départemental de la Vendée)** s'exprime sur l'importance de la gouvernance du Plan, qui doit offrir de la souplesse pour réagir et réorienter les choix si besoin. **Jean-Michel Buf (Région)** rappelle que la Commission en charge de l'élaboration du Plan devra également gérer son suivi.
- ✓ **Emmanuel Torlasco (Unicem)** pointe l'absence de données chiffrées présentées à l'appui du commentaire sur la création d'emplois escomptée dans le scénario de Plan, en liaison avec le développement de la prévention et de la valorisation. **Nadège Loste (Inddigo)** précise que des données existent mais qu'elles n'ont pas été intégrées au tableau présenté.
- ✓ **Laurence Gaubert (Laval Agglo)** interroge sur l'attente de la Région vis-à-vis des programmes et plans des EPCI. Devront-ils être soumis à la Région ? Quelles aides de la Région pour atteindre les objectifs ? **Jean-Michel Buf (Région)** évoque les contrats de territoire dans lesquels des objectifs en liaison avec le Plan pourront être intégrés et donc financés.
- ✓ **Patrice de Foucaud (Sivert Est Anjou)** revient sur les objectifs retenus en ce qui concerne la valorisation matière. Pour des résultats équivalents, il lui semble important de retenir les solutions économiquement les plus favorables. **Jean-Michel Buf** rappelle la notion « d'économiquement acceptable » qui doit guider les orientations et les études ultérieures.

La proposition de retenir le scénario 2 – « prévention maxi pour les déchets des entreprises » – pour la gestion des déchets non dangereux non inertes (DND NI) est validée par la CCES.

● Scénarios de Plan pour la gestion des déchets inertes (DI)

- ✓ **Emmanuel Torlasco (Unicem)** rappelle que le « réemploi » ne s'applique, par définition, pas à des déchets.
- ✓ **Isabelle Morel (FFB)** demande quelle est la nature des « graves ». **Pascal Barylo (SNBPE)** répond qu'il s'agit de matériaux utilisés en sous-couches routières.
- ✓ **Pascal Barylo (SNBPE)** s'interroge sur l'intérêt de limiter le remblaiement de carrières, dans la perspective des échanges à venir au niveau du Schéma régional des carrières. En effet, le remblaiement de carrières peut donner lieu à des restitutions de terres agricoles.
- ✓ **Jean-Christophe Gavallet (FNE)** rappelle que le choix du remblaiement doit intervenir selon la nature de la carrière : le remblaiement des carrières en eau serait à favoriser, avec des critères très stricts de remblaiement. Restituer une prairie naturelle est plus intéressant au regard du réchauffement climatique que créer un plan d'eau.
- ✓ **Emmanuel Torlasco (Unicem)** souhaite qu'il n'y ait pas d'objectif sur les entrants en ISDI, en liaison avec les seuils d'admissibilité qui impactent les entrées sur les différents exutoires et, par là même, sur le résiduel envoyé en ISDI. Il propose de ne pas opposer les matériaux vierges et recyclés ; mais que les réflexions et les choix prennent en compte les lieux de production des gisements par rapport aux chantiers pour définir s'il est plus pertinent d'utiliser du recyclé plutôt que du matériau vierge. Le retraitement sur place doit également être rendu possible. Il faut analyser les gisements en termes de quantité disponible, qualité et régularité. Il rappelle enfin qu'il est nécessaire d'ouvrir les variantes dans les marchés pour rendre possible le recours aux matériaux naturels, recyclés ou à un assemblage.

- ✓ **Frédéric Drouës (CIGO)** attire l'attention sur l'impact en entrée d'ISDI de dispositions réglementaires en liaison avec les seuils d'acceptabilité, permettant d'accepter en ISDI des déchets auparavant destinés aux ISDND, qui pourraient conduire à davantage de déchets en ISDI que le prévisionnel proposé.
- ✓ **Pascal Barylo (SNBPE)** s'exprime sur le critère « Niveau de contrainte du scénario » dans le tableau de comparaison des scénarios. Il lui semble que concernant la situation au regard de la commande publique, un logo météorologique de type « orage » pourrait être utilisé tant la situation paraît actuellement défavorable sur ce point.

La proposition de retenir le scénario 2 – « Recyclage maxi » – pour la gestion des déchets inertes est validée par la CCES.

● **Intervention de Thierry Burlot, Vice-président « Environnement, eau, biodiversité et climat » de la Région Bretagne**

En Bretagne, un Plan des « Ressources » et non des « déchets ».

L'enjeu est d'organiser une coopération entre acteurs pour pérenniser les filières et les gisements.

Faire attention aux concurrences déloyales et inutiles, mais nécessité de masses critiques qui obligent à accepter de partager.

« Un Plan pour les nuls » ! : comment faire de ce sujet primordial pour la Région, concernant notamment le gisement d'emplois ou encore l'innovation, un sujet de mobilisation populaire et accessible ?

La difficulté actuellement est de réussir à identifier et connaître ce qui se fait, tant les initiatives sont nombreuses sur les territoires.

Les Bretons sont de bons trieurs mais exportent actuellement toutes leurs ressources : il s'agit d'inverser cette tendance pour que les ressources créent davantage de valeur en local.

Il est nécessaire que des débats ouverts et coopératifs aient lieu. Dans ce domaine de l'économie circulaire « 1 + 1 = 3 » !

La Région a également un rôle important à jouer auprès des éco-organismes : le Plan peut permettre l'émergence d'un outil d'animation des éco-organismes dans les Régions.

Rappel de l'expérimentation en cours sur le réemploi du verre à la communauté de communes de Fouesnant (état d'avancement qui sera fait le 04/10).

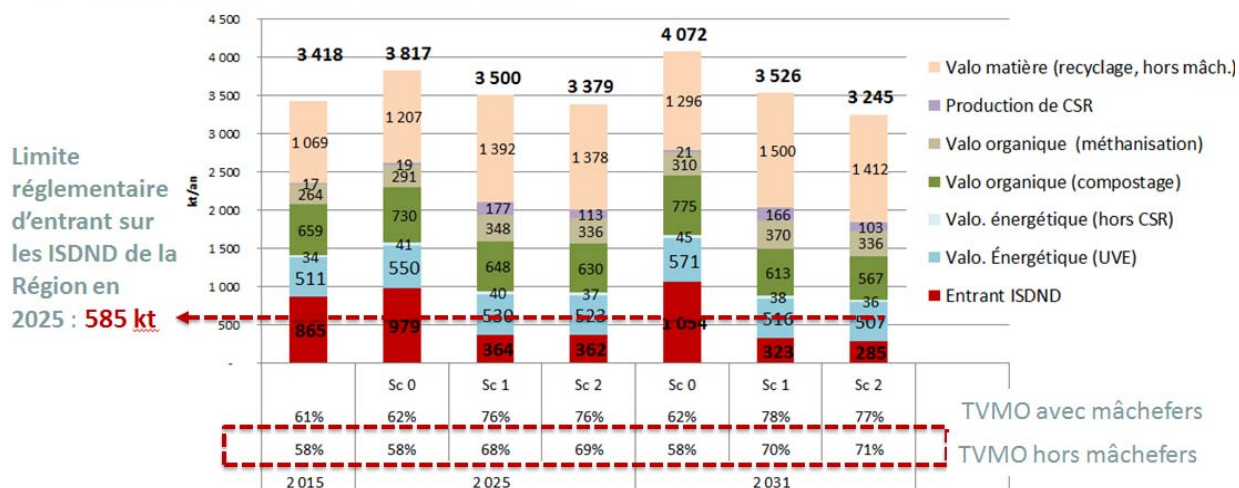
● **Point d'avancement du Plan d'actions pour l'économie circulaire (Pascale Boutault, Région)**

- ✓ **Laurence Gaubert (Laval Agglo)** évoque le projet de la ZAC Ferrié qui va se développer sur une période de 30 ans (projet d'éco-quartier, avec des équipements publics, de l'habitat...). Le cabinet In Situ Architecture ainsi que Novabuild ont été sollicités en amont du projet et une première réunion doit avoir lieu le 11/10/17 chez Novabuild. Il s'agit de réfléchir à l'opportunité offerte par ce projet pour la mise en œuvre de l'économie circulaire, en travaillant notamment sur la problématique de la déconstruction ou encore sur la manière d'intégrer la gestion des biodéchets produits par les ménages et entreprises. **Isabelle Morel (FFB)** rappelle que Laval Agglo peut également directement solliciter les entreprises ou les organisations professionnelles qui ont également un retour d'expériences à apporter.
- ✓ Sur l'écoconception, **Pascale Boutault** (Région) mentionne l'existence de la Plateforme régionale d'innovation (PRI) Lige-pack situé au Mans et qui travaille sur la conception des emballages alimentaires.
- ✓ **Jean-Michel Buf (Région)** revient sur la création de valeurs, d'emplois et d'innovation à la clef du développement de l'économie circulaire, à condition « d'éviter d'être dans l'entre soi ! ». Il s'agit maintenant de réfléchir sur la manière dont ce plan d'actions peut être diffusé aux yeux du grand public.
- ✓ **Pascal Barylo (SNBPE)** est en accord avec cette vision proposée d'une gestion des ressources et non de déchets. Concernant la commande publique, il propose que la notion de « cahier des charges » soit remplacée par celle de « cahier des bénéfiques attendus ». **Élio Viveiro (Emmaüs)** demande si des actions sont prévues pour le développement des matériels d'occasion, en particulier comment travailler sur la promotion de matériels d'occasion garantis à destination des professionnels. **Pascale Boutault** (Région) précise que cet axe est développé dans l'axe « faire de nos déchets des ressources » et plus précisément dans l'axe en liaison avec la prévention des déchets. **Jean-Michel Buf** (Région) rappelle le besoin de respecter la réglementation européenne en la matière, et la nécessité de « trouver des artifices » pour respecter cette réglementation tout en parvenant à développer le matériel d'occasion.
- ✓ **Samuel Guy (Pays du Mans)** retient une architecture intéressante pour ce plan d'actions. Il lui semble que les collectivités auront besoin d'un soutien économique mais également sur les moyens humains à mobiliser pour mettre en place ces

actions. L'animation régionale est capitale pour la réussite du plan d'actions, favorisant le retour d'expériences et le partage de données. Sur les soutiens économiques existants et à mettre en œuvre, **Pascale Boutault** (Région) indique qu'il est nécessaire d'engager un travail avec la quinzaine de développeurs économiques du territoire. Les chambres consulaires (CCI, CMA...) sont des partenaires très importants sur cette thématique. L'échange d'expériences, l'intervention d'experts lors de journées thématiques est à développer dans le cadre de l'animation des réseaux. La coopération des acteurs publics/privés est importante. Il y a nécessité d'adapter l'animation aux différentes échelles de territoires.

- ✓ **Sophie Bringuay** (Région) rappelle la nécessité de changer d'échelle pour la mise en œuvre de ce Plan d'actions. Elle évoque le rôle de chef de file de la Région ainsi que celui des élus. Il lui semble primordial de trouver des dispositifs ou opérations qui pourraient avoir un « effet levier », donner envie et faire essaimer d'autres initiatives.
- ✓ Concernant la question de la sensibilisation, **Jean-Michel Buf** (Région) évoque un premier niveau de sensibilisation, en transversalité au niveau de tous les services de la Région. Le second niveau concerne la formation de tous les élus. Il rappelle la démarche de labellisation des territoires annoncée par l'ADEME tout récemment. Il s'agit de réussir à définir les critères à remplir pour qu'un projet soit labellisé « Économie circulaire ». **Marc Janin** (ADEME) évoque le colloque national du 24 octobre prochain sur les « territoires en transition » ainsi que l'appel à projets lancé en 2018, visant à identifier des territoires qui intègreraient l'économie circulaire dans l'ensemble des politiques publiques.
- ✓ **Samuel Guy** (Pays du Mans) revient sur la nature des soutiens à déployer : il ne s'agit pas que de moyens financiers. Des dispositifs de type « guichet unique », visant à une simplification des démarches et à une diminution du nombre d'interlocuteurs à solliciter, sont également nécessaires.
- ✓ **Jean-Michel Buf** (Région) indique qu'il est important de ne pas freiner des projets de territoires sous prétexte que les dispositifs d'aide ne sont pas encore opérationnels.
- ✓ **Thierry Burlot** (Région Bretagne) met en avant l'importance de vulgariser l'économie circulaire, de donner envie, notamment via des appels à projets.
- ✓ **Vivien Bahuaud** (Écosystèmes) demande si des contributions d'Envie 44 ont été reçues. Cet acteur dispose d'un savoir-faire très élevé sur le réemploi des appareils électroménagers.

◆ Bilan de la valorisation (1/2)



En 2025, par rapport au scénario tendanciel, il ressort :

- une **réduction de l'enfouissement** de 615 kt (soit -60 % du tendanciel),
- un maintien des tonnages envoyés en UVE (cf. : recherche de saturation des UVE), assorti d'une production de CSR à valoriser (~+115 kt (Sc 2) à 180 kt (Sc 1)),
- une **augmentation de la valorisation matière** ~ +180 kt (+14,5 %).

🏠 Vision régionale des impacts sur les installations (1/4)

Après discussion en CCES et objectif premier de saturer les UVE comme le préconise l'Ademe, les impacts sont les suivants :

• UVE

Des capacités actuelles (593 kt OMR) saturées en 2025 et 2031, suffisantes à condition d'un développement régional important d'une filière de préparation et valorisation de combustibles de type CSR.

• Filière de préparation et valorisation de CSR (2025)

Besoin global en préparation : 190 kt (Sc 2) à 330 kt (Sc 1)

(sur refus de traitement + DAE sans prétraitement)

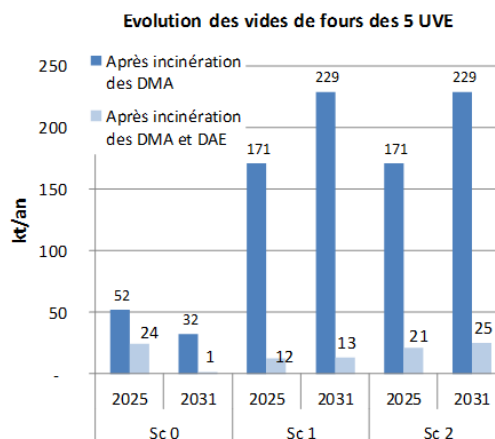
Capacité de préparation estimée pour 2020 (dont projet sur refus TMB) : 135 kt.

⇒ Besoin en capacités supplémentaires de préparation de CSR : +55 kt (Sc 2) à 195 kt (Sc 1)

Besoin en valorisation : 140 kt (Sc 2) à 205 kt (Sc 1)

Capacité de valorisation : 21 kt en 2015, 60 kt estimés 2017

⇒ Besoin de valorisation supplémentaire pour 119 kt (Sc 1) à 184 kt (Sc 1) (réseau de chaleur, pyrogazéification, chaufferie industrielle, centrale EDF Cordemais...)



🏠 Vision régionale des impacts sur les installations (2/4)

• TMB

Maintien du parc d'installations/prise en compte des baisse d'OMR ?

• Centres de tri de collecte sélective

230 kt de capacité de tri de flux emballages et multimatériaux en nouvelles consignes sont identifiées, pour un besoin à l'horizon 2025 de l'ordre de 173 kt.

6 centres de tri (~35 kt capacité) devraient faire l'objet d'une reconversion.

• Centres de tri DAE et encombrants

~ + 135 kt de capacité de centres de tri supplémentaires pour 2025 par rapport à 2015.

• Recyclage

~+310 kt de déchets recyclés, après centre de tri ou directement après collecte.

⇒ Enjeu pour la Région : **des filières économiquement pérennes et locales.**